

***Plan d'études cadre
pour les filières de formation des écoles supérieures***

«éducation sociale»

Titre protégé :

**«éducatrice sociale diplômée ES»
«éducateur social diplômé ES»**

Organes responsables :

***SAVOIRSOCIAL, Organisation faîtière suisse du monde du travail du domaine social, Amthausquai 21, 4601 Olten
SPAS, Plate-forme suisse des formations dans le domaine social, Aarberggasse 40, Case postale 7060, 3001 Berne***

Approuvé par l'OFFT le 10 janvier 2008

Etat le : 1^{er} janvier 2011

Plan d'études cadre PEC

Educatrice sociale ES **Educateur social ES**

21 décembre 2007

Table des matières

Introduction

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 1. | Champs professionnels | 5 |
| 2. | Les processus de travail et les compétences à acquérir | 7 |
| | Processus 1 Accompagner des personnes en situation de vie difficile (bénéficiaires) | 8 |
| | Processus 2 Partager et animer le quotidien des bénéficiaires | 10 |
| | Processus 3 Rendre possible, soutenir et favoriser la participation sociale et l'intégration sociale des bénéficiaires | 12 |
| | Processus 4 Rendre accessibles et efficaces les ressources des bénéficiaires pour la gestion de leur vie | 13 |
| | Processus 6 Collaborer au sein de l'institution, avec l'équipe éducative et les autres professionnels | 16 |
| | Processus 7 Connaître le contexte juridique et politique et l'intégrer au mandat socioéducatif | 18 |
| | Processus 8 Mener une analyse réflexive de sa propre personne, de son identité professionnelle et de l'effet de son action professionnelle | 19 |
| 3. | Concept de formation | 21 |
| 4. | Admission | 23 |
| | 4.1 Conditions d'admission | 23 |
| | 4.2 Procédure d'admission | 23 |
| | 4.3 Situations particulières | 24 |
| 5. | Procédure de qualification | 25 |
| | 5.1 Principes d'évaluation | 25 |
| | 5.2 Promotion | 25 |
| | 5.3 Examen de diplôme | 25 |
| 6. | Formation pratique | 27 |
| | 6.1 Accompagnement dans la pratique | 27 |
| | 6.2 Partenariat avec les institutions | 27 |
| 7. | Domaines de formation et dotation horaire | 29 |

| | | |
|-----------|--------------------------------------|-----------|
| 7.1 | Répartition des heures de formation | 29 |
| 7.2 | Contenus thématiques généraux | 30 |
| 8. | Titre | 30 |
| 9. | Perspectives professionnelles | 32 |

Introduction

Objectif

Le présent plan d'études cadre (PEC) décrit les principes, l'organisation et les compétences régissant la formation menant au titre d' «éducateur et éducatrice social-e diplômé-e ES ». Il établit la liste des qualifications et énumère les compétences requises. Il définit des domaines d'enseignement y afférents en précisant les temps d'apprentissage.

Bases juridiques

- Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) du 13 décembre 2002 ;
- Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle (OFPr) du 19 novembre 2003 ;
- Ordonnance du DFE concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures du 11 mars 2005, en particulier les articles 6 et 7 de ladite ordonnance.

Le présent plan d'études cadre a été élaboré dans le respect du « Guide de l'OFFT pour l'élaboration de plans d'études cadres relatifs aux filières de formation des écoles supérieures » du 31 mars 2006 ainsi que du « schéma des critères – assurance qualité des plans d'études cadres des écoles supérieures » édicté le 18 septembre 2006 par l'OFFT.

Organismes responsables

Les organismes responsables du plan d'études cadre sont la SPAS, Plate-forme suisse des formations dans le domaine social, et l'OrTra du domaine social.

Le PEC est réexaminé périodiquement. Des propositions de modification ou d'adjonction peuvent être adressées aux organismes responsables par les prestataires de formation et par les associations professionnelles.

Toute modification doit être agréée par la SPAS et l'OrTra faîtière du domaine social et est ensuite soumise à l'approbation par l'OFFT.

Adresses : SPAS, Aarberggasse 40, Case postale 7060, 3001 Berne
OrTra domaine social, Eigerplatz 5, 3000 Berne

Coordination

Dans le sens d'un positionnement clair des formations ES dans le domaine social on a tenu beaucoup à ce que les plans d'études cadres élaborés sont conformes autant que possible concernant concept de formation, admission, procédure de qualification, formation pratique et répartition des heures de formation. C'est pourquoi les chapitres respectifs des plans d'études cadres Education sociale ES et Education de l'enfance ES sont harmonisés.

1. Champs professionnels

La tâche principale de l'éducateur social ou de l'éducatrice sociale (ES)¹ consiste à accompagner en individuel ou en groupe et à promouvoir de manière professionnelle l'autonomie de la personne dont l'intégration sociale est difficile, menacée ou impossible.

La formation rend apte au travail socioéducatif avec des personnes de tout âge qui, dans les domaines de l'apprentissage, du comportement et de la gestion du quotidien, ont besoin pour participer à la vie de la société d'accompagnement, de stimulation et/ou d'éducation pour des raisons de déficiences sociales, mentales, psychiques ou physiques qui les mettent en marge de la société.

Le but de l'accompagnement socioéducatif est de fournir aux personnes qui surchargent leur entourage social, ou sont surchargées par ce dernier, des mesures ou des structures de soutien, de complément ou de remplacement. L'accompagnement socioéducatif vise également la stimulation de la gestion autonome du quotidien en prenant en compte les ressources de la personne accompagnée.

→ Processus de travail 1 et 5.

Les domaines d'activité de l'éducation sociale sont:

1. l'éducation sociale stationnaire: les familles à vocation socioéducative, les familles d'accueil, les homes, les foyers, les cliniques, les établissements de détention et d'exécution de mesures judiciaires, etc.;
2. l'éducation sociale semi-stationnaire: les structures d'accueil d'urgence, les placements d'urgence, l'accompagnement de familles, les solutions alternatives à un séjour dans un home et des solutions raccourcissant un séjour dans ce dernier, etc.;
3. l'éducation sociale ambulatoire: l'accompagnement, le soutien, l'occupation, les ateliers de travail, les services d'assistance à domicile, l'éducation sociale en milieu scolaire, l'animation socioculturelle, etc.;
4. d'autres domaines d'action en éducation sociale: la planification de l'action sociale, les mesures en faveur de l'intégration sociale, la prévention, etc.

→ Processus de travail 2.

Le travail avec des personnes qui se trouvent dans une situation de vie particulière et dont la conduite de la vie représente un défi considérable, pose de grandes exigences dans le domaine de la compétence relationnelle et de la capacité des éducatrices et éducateurs sociaux à prendre en charge autrui. Les questions de démarcation, de proximité et de distance ainsi que de l'action réfléchie au plan de l'éthique professionnelle représentent des défis constants. L'éducation sociale aborde les questions et problèmes sociaux actuels. Les thèmes de la parité et de l'interculturalité sont des thèmes du quotidien professionnel.

→ Processus de travail 8.

Le contexte sociétal, culturel et économique du travail socioéducatif est marqué par des conditions antagonistes et une quantité de ressources limitée.

¹ Le singulier ES (éducateur, -trice social, -e) est généralisable à l'ensemble des personnes exerçant ce métier.

- Le but du travail socioéducatif au centre duquel se trouve la personne en difficulté/le bénéficiaire et son entourage social, est de favoriser la qualité de vie de façon optimale. L'éducation sociale peut engendrer des prises de position inconfortables, soit par le travail avec les personnes marginalisées, soit par les efforts déployés pour inverser les processus d'exclusion de la société.
 - L'éducation sociale assume le mandat délégué par la société de (ré)intégrer des personnes ou de les préserver de l'exclusion sociale. Ce double mandat de l'éducation sociale comporte un potentiel de conflit élevé.
- Processus de travail 3 et 4.

L'ES diplômé(e) Ecole Supérieure a de plus en plus souvent la fonction de coordination de différentes mesures individuelles et assume par ce fait des tâches de *Case Management* et de coordination des réseaux d'aide. Dans ce sens, les tâches plus générales (travail de conception), comme par exemple la création de contextes favorables, vont gagner en importance.

→ Processus de travail 5.

Les institutions socioéducatives font partie du Service Public dans les domaines de la santé et du social, de la formation et de la justice (mesures judiciaires). Elles font partie de l'administration publique ou sont mandatées par l'Etat en tant qu'organisations privées d'utilité publique. Leur gestion et organisation suivent les principes des organisations non-lucratives.

Les institutions socioéducatives sont cofinancées par l'Etat fédéral et les collectivités locales et font donc partie des débats et négociations concernant la répartition des ressources et moyens financiers publics. Ceci nécessite, tout en respectant le mandat sociétal, une gestion responsable et efficace des moyens publics et privés. Ceci peut également vouloir dire que l'ES s'engage à la place des bénéficiaires/personnes en difficulté pour la recherche et la mise à disposition de ressources.

Le travail socioéducatif se pratique toujours dans le cadre d'un réseau de services. La collaboration interdisciplinaire avec les domaines et champs d'activités avoisinants, par exemple la pédagogie curative, la psychologie, l'école, le conseil psychologique et la thérapie, la psychiatrie, le soin et la réhabilitation, etc., se révèle d'une grande importance. La collaboration avec les instances de placement comme le service social, le système scolaire, les offices compétents de l'assurance sociale comme l'AI, l'autorité de tutelle, la justice et la police représente un domaine important de l'activité professionnelle.

→ Processus de travail 6 et 7.

2. Les processus de travail et les compétences à acquérir

Les huit processus de travail centraux pour le métier d'ES diplômé(e) Ecole Supérieure et les compétences afférentes sont présentés comme suit de façon détaillée. Ce qui suit est valable pour tous les processus de travail :

Les situations à assumer sont très complexes, se transforment constamment et ne peuvent être que partiellement prévues. Ce qui nécessite une capacité de résolution autonome des problèmes, pour lesquels des voies nouvelles de résolution doivent également être recherchées. L'éducatrice/l'éducateur social/e en porte la responsabilité. Des niveaux de complexité changeant en fonction de la situation et de l'activité ainsi qu'un constant degré de responsabilité élevé sont caractéristiques de l'éducation sociale. Ceci caractérise également les niveaux de compétence à atteindre dans tous les processus de travail.

La formation positionne globalement au niveau 6 de l'échelle du CEC (Cadre Européen de Certification professionnelle) les acquis de l'apprentissage.

| | |
|-------------|--|
| Processus 1 | Accompagner des personnes en situation de vie difficile (bénéficiaires) |
| Processus 2 | Partager et animer le quotidien des bénéficiaires |
| Processus 3 | Rendre possible, soutenir et favoriser la participation et l'intégration sociale des bénéficiaires |
| Processus 4 | Rendre accessibles et efficaces les ressources des bénéficiaires dans la conduite de leur vie |
| Processus 5 | Collaborer avec les réseaux de vie du bénéficiaire |
| Processus 6 | Collaborer au sein de l'institution avec l'équipe éducative et les autres professionnels |
| Processus 7 | Connaître le contexte juridique et politique et l'intégrer au mandat socioéducatif |
| Processus 8 | Mener une analyse réflexive de sa propre personne, de son identité professionnelle et de l'effet de son action professionnelle |

Pour la description des compétences professionnelles sociopédagogiques on a adopté la répartition en compétences professionnelles, compétences méthodologiques, compétences personnelles et sociales. A cela, il convient, pour relativiser, de considérer que, d'une part, une répartition est utile dans la mesure où elle réduit la complexité et met en lumière des structures de manière plus compréhensible mais que, d'autre part, elle crée des simplifications qui ne rendent compte que de façon partielle de la réalité. La forme de description retenue met bien en évidence l'importance particulière du domaine des compétences personnelles et sociales.

Processus 1 Accompagner des personnes en situation de vie difficile (bénéficiaires)

L'ES conçoit et analyse la situation de vie et le besoin de soutien des personnes en difficulté, ceci en tenant compte particulièrement de la condition masculine ou féminine et de l'origine socioculturelle des personnes. L'ES planifie des mesures individuelles adaptées aux principes de la prévention, de l'éducation, de la stimulation et de l'accompagnement, les met en oeuvre et les évalue. L'ES se réfère à une méthodologie d'intervention et oriente clairement son action. Il/elle documente et reflète son travail.

Compétences professionnelles

L'ES

- évalue, comprend et analyse les situations de vie et le besoin de soutien des personnes en difficulté en se basant sur ses compétences et connaissances professionnelles
- fait le lien entre sa connaissance des tendances constitutionnelles particulières (diagnostique) et des problématiques sociales, et la compréhension de la situation de vie individuelle des bénéficiaires ainsi que du mandat institutionnel spécifique.

Les compétences professionnelles se manifestent par la capacité de faire le lien entre le savoir actualisé et les besoins de la personne en difficulté.

Compétences méthodologiques

L'ES

- planifie les mesures de prévention, d'éducation, de stimulation et d'accompagnement adaptées aux personnes et aux groupes de personnes en difficulté
- réalise ces mesures, les évalue et améliore ainsi de façon continue son action professionnelle
- procède de façon méthodique, vise un but bien précis et documente son travail.

Les compétences méthodiques se traduisent par la planification, la réalisation et l'évaluation autonome et responsable de mesures éducatives adaptées, étayées par les compétences professionnelles.

Compétences personnelles et sociales

L'ES

- reflète sa propre personne, son identité professionnelle et l'effet de son action professionnelle
- gère les situations de stress et de changement
- se comporte de manière empathique
- coopère et fait bonne utilisation de la critique et des conflits.

Les compétences personnelles et sociales se manifestent par la gestion consciente et critique de ses propres contributions et des contributions d'autrui dans l'action professionnelle et dans la collaboration.

Processus 2 Partager et animer le quotidien des bénéficiaires

L'ES participe au quotidien et au cadre de vie des bénéficiaires (ou à une partie de celui-ci) ; il les soutient dans leur organisation de vie. Dans son activité professionnelle de larges compétences organisationnelles sont centrales pour :

- aménager avec les bénéficiaires le quotidien dans lequel ils acquièrent la capacité de mieux maîtriser les différentes situations de vie au moyen de leurs propres ressources
- cultiver des relations professionnelles avec les personnes accompagnées et leur entourage social. L'ES est capable
 - de créer, entretenir et conclure des relations de façon compétente et réfléchie
 - de gérer les rapports de proximité, de distance et d'empathie, de poser les limites nécessaires
 - de cultiver un rapport responsable au pouvoir
- animer des situations de groupe et de vie en communauté des personnes accompagnées
- favoriser un rapport actif des personnes accompagnées aux loisirs et à la culture.

Compétences professionnelles

L'ES

- comprend, sur la base de ses connaissances professionnelles, les situations et circonstances de la vie des bénéficiaires
- interagit dans la gestion du quotidien, des contextes de vie, des relations et de l'animation de groupe
- dispose de connaissances professionnelles approfondies des problèmes sociaux et connaît les services disponibles pour y remédier.

Les compétences professionnelles se manifestent par la capacité à la coordination et au transfert des connaissances.

Compétences méthodologiques

L'ES

- anime conjointement avec les bénéficiaires leur quotidien et contexte de vie
- rend les bénéficiaires aptes à gérer leurs situations quotidiennes à l'aide de leurs propres ressources ainsi que de ressources complémentaires
- régule les situations de groupe et donne, si besoin est, des impulsions adéquates pour la vie en communauté
- oriente son action en fonction du groupe, développe et utilise les ressources des bénéficiaires et contribue à la résolution des conflits.

Pour ce faire, l'ES utilise des méthodes adaptées tant sur le plan technique que sur celui de la créativité sociale, évalue son agir professionnel et contribue ainsi à l'évolution de ses compétences méthodologiques.

Les compétences méthodologiques se traduisent par l'application réfléchie et adaptée de méthodes de gestion du quotidien et des contextes de vie.

Compétences personnelles et sociales

L'ES

- crée et entretient de façon professionnelle et réfléchie des relations avec les personnes accompagnées et sait les amener à un terme
- gère les rapports de proximité et de distance de façon appropriée
- se comporte de manière empathique
- gère les situations de stress et de changement
- reflète sa propre personne, son identité professionnelle et l'effet de son action professionnelle
- adapte les relations et rôles professionnels aux situations et au mandat professionnel.

Les compétences personnelles et sociales se manifestent par la capacité à une action professionnelle autonome et ciblée, même en cas de mise en cause personnelle.

Processus 3 Rendre possible, soutenir et favoriser la participation sociale et l'intégration sociale des bénéficiaires

L'ES s'investit pour que les personnes accompagnées puissent participer à la vie sociale de façon adaptée et affirmer leurs droits. L'ES réalise cette tâche en rendant les bénéficiaires aptes à de telles actions (*Empowerment*) et/ou en exerçant une influence sur l'entourage. L'ES connaît les mécanismes d'intégration et d'exclusion sociale. Par son action professionnelle, l'ES cherche à réduire les mécanismes d'exclusion (relatifs en particulier à l'appartenance socioculturelle, au sexe et au handicap) en se mobilisant en faveur des personnes accompagnées dans une action de prévention et de compensation.

Compétences professionnelles

L'ES

- connaît les questions et enjeux actuels de la vie politique, sociale et sociétale liés à son activité professionnelle
- connaît les contextes de la discrimination et de l'exclusion sociale
- comprend les contextes de vie des bénéficiaires en s'appuyant sur des données scientifiques
- met à profit ses connaissances approfondies tant des problèmes que des services sociaux pour l'utilisation des ressources sociales.

Les compétences professionnelles se manifestent par la capacité à percevoir les problèmes des bénéficiaires dans leur rapport avec les enjeux sociaux et sociétaux.

Compétences méthodologiques

L'ES

- analyse les situations de marginalisation et définit les interventions nécessaires pour surmonter l'exclusion
- soutient les bénéficiaires dans leur participation à la vie sociale en leur rendant accessible les ressources nécessaires
- effectue ses interventions contre l'exclusion dans le sens de la prévention et de la compensation
- collabore étroitement avec d'autres professionnels des domaines avoisinants pour la planification d'interventions.

Les compétences méthodologiques se traduisent par la capacité de coordination et de transfert des connaissances de différents domaines.

Compétences personnelles et sociales

L'ES

- cherche par une action transparente, coordonnée et ciblée à favoriser une meilleure participation et intégration sociale des personnes accompagnées.

Les compétences personnelles et sociales se manifestent par la capacité à une action responsable et contextualisée.

Processus 4 Rendre accessibles et efficaces les ressources des bénéficiaires pour la gestion de leur vie

A l'aide de démarches et de méthodes individualisées, l'ES rend les bénéficiaires aptes à découvrir, développer et utiliser de façon adaptée les ressources personnelles, sociales et matérielles disponibles. Un objectif majeur du travail socioéducatif est de rendre les personnes accompagnées progressivement aptes à mieux s'autogérer et à développer elles-mêmes des voies de solutions (principe de l'autodétermination, resp. *empowerment*).

Compétences professionnelles

L'ES

- évalue les ressources de la personne accompagnée et de son entourage social, sociétal et matériel en se basant sur les compétences professionnelles socioéducatives.

Les compétences professionnelles se traduisent par la connaissance des diverses ressources qui peuvent aider la personne accompagnée à atteindre un degré élevé de maîtrise de ses actes et d'épanouissement personnel.

Compétences méthodologiques

L'ES

- soutient les personnes accompagnées dans la recherche et l'engagement de ressources adaptées à leur situation dans le domaine personnel, social, sociétal et matériel
- rend les personnes accompagnées aptes à l'investissement de leurs compétences de manière aussi efficace que possible
- applique les moyens méthodologiques et techniques en vigueur de façon appropriée.

Les compétences méthodologiques se manifestent par la capacité à choisir et à utiliser les ressources propices aux personnes accompagnées. L'ES favorise ainsi leur autodétermination.

Compétences personnelles et sociales

L'ES

- mène une analyse réflexive de son action professionnelle dans le but de procurer un soutien optimal aux personnes accompagnées tout en stimulant l'autodétermination de ces dernières.

Les compétences personnelles et sociales se traduisent par la capacité d'adapter à la situation l'investissement de sa propre personne et l'utilisation des outils professionnels afin de permettre aux personnes accompagnées une autonomie optimale.

Processus 5 Collaborer avec les réseaux de vie du bénéficiaire

L'ES ne collabore pas uniquement avec les bénéficiaires, mais également avec leur entourage social, que ce soit leur famille, leur voisinage, leurs pairs, les collaborateurs et autres personnes de référence, leur foyer de vie ou l'équipe de travail. L'ES conseille, accompagne et soutient les bénéficiaires dans la globalité de leur existence, c'est-à-dire considère l'ensemble des relations des bénéficiaires et les intègre à son action.

Compétences professionnelles

L'ES

- connaît et comprend les bases scientifiques de la pensée et de l'action systémique (approche systémique)
- est capable de concevoir et de comprendre les relations du système dans lequel les personnes accompagnées sont insérées dans leur environnement social, sociétal et matériel.

Les compétences professionnelles se manifestent dans le transfert des connaissances scientifiques de la pensée systémique vers l'activité socioéducative et les réseaux propres à chaque bénéficiaire.

Compétences méthodologiques

L'ES

- sait utiliser des méthodes de collaboration avec les bénéficiaires, avec leur contexte de provenance et de référence et avec d'autres groupes identifiés en fonction du mandat et de l'objectif fixés
- coordonne la collaboration optimale des différents systèmes de référence des personnes accompagnées
- accompagne les personnes dans leurs systèmes de référence par des entretiens au cours desquels il veille à ce que les systèmes de référence soient respectés, et les éventuels conflits résolus de façon positive.

Les compétences méthodologiques se traduisent par la coordination responsable et réfléchie des méthodes de gestion d'entretien, de dynamique de groupe et des systèmes de référence au service de l'évolution des personnes accompagnées.

Compétences personnelles et sociales

L'ES

- est capable d'une communication ouverte et claire et d'une collaboration fiable, constructive et responsable avec les bénéficiaires et leur contexte social
- gère les tensions, la critique et les conflits qui pourraient en découler, de façon constructive
- reflète ses apports et leurs effets dans la collaboration avec autrui et amende son comportement si nécessaire.

Les compétences personnelles et sociales se manifestent par la prise en compte des exigences plurielles, l'attention portée aux effets de ses propres actions professionnelles dans la durée et la gestion ciblée des tensions et conflits.

Processus 6 Collaborer au sein de l'institution, avec l'équipe éducative et les autres professionnels

L'ES participe en toute responsabilité à la collaboration (inter-)professionnelle au sein et en dehors de l'institution. Il/elle contribue à la collaboration professionnelle coordonnée dans le dispositif de soutien. L'ES sait travailler en réseau et coordonner les contributions de différents domaines professionnels (dans le sens du *Case Management*). L'ES gère les différends et conflits de manière constructive et ciblée en utilisant des méthodes et procédures dont la qualité est reconnue. L'ES anime des réunions et documente les résultats de la collaboration. L'ES a une fonction de tuteur dans l'accueil et l'introduction de nouveaux collègues de travail et dans la formation de futurs professionnels.

Compétences professionnelles

L'ES

- dispose de connaissances concernant les organisations et systèmes sociaux
- connaît les champs d'activité professionnelle avoisinants et leurs offres, ressources et approches
- connaît la genèse des conflits sociaux, sait les reconnaître et les traiter.

Les compétences professionnelles se traduisent par la compréhension adéquate des systèmes et de leur interdépendance.

Compétences méthodologiques

L'ES

- collabore de façon professionnelle, constructive et structurée avec les professionnels à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution
- s'exprime de façon précise sur sa propre activité professionnelle
- reconnaît les contributions d'autres professionnels et coopère avec le réseau
- gère les conflits de façon constructive en vue de leur résolution
- anime des réunions et documente les résultats de travail
- introduit les nouveaux collaborateurs, -trices dans leur fonction.

Les compétences méthodologiques se manifestent par l'application de méthodes de coopération adaptées.

Compétences personnelles et sociales

L'ES

- communique et coopère de façon transparente et fiable avec d'autres professionnels sur la base d'une identité professionnelle claire
- considère ses propres contributions et le degré de leur efficacité dans la collaboration
- reconnaît les limites de son action professionnelle et les assume en sollicitant le soutien d'autres professionnels.

Les compétences personnelles et sociales se traduisent par une capacité au dialogue et à la coopération, même dans une situation de mise en cause personnelle.

Processus 7 Connaître le contexte juridique et politique et l'intégrer au mandat socioéducatif

L'ES connaît les conditions cadres sociétales, politiques et juridiques et les prend en compte dans son activité professionnelle. Il/elle prend en considération la double nature de sa mission, à la fois aide individualisée et mandat délégué par la société. L'ES gère de façon constructive et au profit des personnes accompagnées les tensions qui pourraient en découler.

Compétences professionnelles

L'ES

- prend en considération l'importance des évolutions politiques pour son activité professionnelle
- dispose des connaissances professionnelles adéquates dans le domaine des contextes et problèmes sociaux, économiques, et questions politiques
- connaît les normes juridiques de son activité professionnelle.

Les compétences professionnelles se manifestent par la compréhension pertinente des influences juridiques, politiques et sociétales sur le champ d'activité socioéducatif en général, sur les bénéficiaires et sur l'action professionnelle.

Compétences méthodologiques

L'ES

- prend en compte les tendances sociétales et politiques actuelles dans son action présente et future
- respecte les cadres juridiques dans son mandat professionnel.

Les compétences méthodologiques se traduisent par l'application des conditions juridiques et par la prise en compte des facteurs politiques et sociaux dans les situations particulières et dans l'action professionnelle en général.

Compétences personnelles et sociales

L'ES

- se comprend comme un professionnel qui pense et agit politique
- prend position si nécessaire dans les débats officiels en faveur des bénéficiaires.

Les compétences personnelles et sociales se manifestent par la conscience de l'importance des processus politiques et sociétaux et de la réglementation juridique pour le contexte et l'action professionnelle de l'ES.

Processus 8 Mener une analyse réflexive de sa propre personne, de son identité professionnelle et de l'effet de son action professionnelle

L'ES est en mesure de considérer et d'engager sa propre personne comme instrument au service de son agir professionnel. Il/elle est capable d'introspection et de réflexion sur ses attitudes et son fonctionnement personnel (en particulier en rapport à sa propre origine socioculturelle et son sexe) et leurs effets sur autrui. L'ES sait autoévaluer de façon adéquate ses compétences et ses limites.

L'ES pratique l'autoréflexion de manière régulière comme outil de base de l'activité professionnelle: dans les entretiens au quotidien, dans l'intervision entre collègues de travail et dans la supervision animée par un professionnel extérieur. L'ES dispose d'une identité professionnelle qu'il/elle réfléchit et développe continuellement. Son action professionnelle suit les principes déontologiques. L'ES doit répondre à un niveau particulièrement élevé d'exigence dans ce registre de compétences personnelles et sociales.

Compétences professionnelles

L'ES

- dispose d'un savoir professionnel et d'un répertoire créatif comme fondement de l'autoréflexion et de références éthiques (déontologie, charte professionnelle...) comme base d'actions et de décisions responsables
- dispose de connaissances de base dans les domaines de la condition masculine ou féminine, de l'interculturalité et de la précarité sociale et mesure l'importance de ces aspects pour l'agir professionnel
- connaît les aspects essentiels de la protection de la santé, en particulier la prévention des risques professionnels
- sait transférer ce savoir à différents aspects du savoir-être et du savoir-faire professionnels.

Les compétences professionnelles se manifestent par l'intégration des savoirs scientifiques dans la réflexion sur sa propre personne, sur les situations professionnelles et leurs effets.

Compétences méthodologiques

L'ES

- connaît des méthodes d'introspection et d'autoréflexion
- sait exprimer des aspects de son agir et de son identité professionnels et sait les élaborer dans des espaces de parole et de conseil professionnels comme l'inter-et la supervision
- en tire les conséquences pour l'amélioration et le perfectionnement de son action professionnelle
- met en oeuvre des méthodes adéquates de protection de la santé, de prévention du stress et de mobilisation des ressources personnelles.

Les compétences méthodologiques se traduisent par la capacité à reconnaître, exprimer et refléter ses émotions et son vécu.

Compétences personnelles et sociales

L'ES

- reflète son identité professionnelle et son action dans le quotidien professionnel
- affirme ses compétences et assume ses limites professionnelles
- se distingue par un haut niveau de créativité sociale pour trouver des solutions innovantes et cultive une attitude ouverte face aux défis, aux modèles rigidifiés de pensée et d'action, à l'inconnu
- accepte des formes d'auto- et d'hétéro-critique et de réflexion professionnelle partagée
- cherche à modifier et à faire évoluer ses attitudes, ses schémas d'action et d'interprétation
- montre une sensibilité particulière pour les questions d'origine socioculturelle et de condition masculine ou féminine
- se laisse guider dans sa réflexion et dans son action professionnelles, également en situation de stress, par des principes déontologiques reconnus.

Les compétences personnelles et sociales se traduisent par la capacité de décision et d'action responsables, déontologiquement étayées par des connaissances professionnelles et par la conception de soi-même comme outil à investir pour réaliser une activité professionnelle optimale.

3. Concept de formation

- La formation menant à un titre ES du domaine social comprend obligatoirement des moments de cours et de pratique professionnelle (sous forme d'emploi et/ou de stages) formant un ensemble, ceci pour garantir l'acquisition et l'approfondissement des compétences professionnelles.
- La formation dans le domaine social est une formation à plein temps organisée selon deux modalités:

Parcours avec stage(s)

Ce mode de formation prévoit, en alternance avec des périodes de cours, une ou plusieurs périodes de stage, en principe dans des réalités professionnelles différentes.

Parcours avec emploi

Ce mode de formation organise une alternance entre des moments de formation en école et des moments de formation sur un lieu de pratique professionnelle ayant une relation professionnelle correspondant au minimum à 50 % et faisant l'objet d'un contrat entre l'employeur et l'étudiant. Un stage complémentaire dans un autre champ d'activité que celui exercé dans le cadre du contrat peut être exigé durant la formation.

Une grande importance est attribuée au lien entre les apports théoriques et pratiques. Ce lien se traduit par une alternance entre la formation théorique et la formation sur le lieu de pratique professionnelle.

- La formation est de type généraliste et débouche sur des qualifications utiles dans tous les domaines cités dans le profil professionnel.
- Ce concept est matérialisé par
 - un ancrage important de la formation dans la pratique;
 - une concordance entre les objectifs de formation à l'école et les objectifs poursuivis sur le lieu de pratique professionnelle;
 - le développement d'une analyse réflexive sur la pratique professionnelle (analyse de pratique et supervision);
 - un accompagnement coordonné entre le lieu de pratique professionnelle et l'école;
 - l'évaluation de certaines compétences directement sur le lieu de pratique professionnelle.
- Les écoles supérieures du domaine social ont recours aux principes de la formation d'adultes. Ceci se manifeste par un travail actif des étudiants,-tes en lien

avec leurs expériences, afin d'élargir leurs connaissances professionnelles de manière réflexive et de favoriser leur autonomie d'apprentissage. Elles créent des conditions d'apprentissage qui favorisent tout autant le travail personnel que le travail en équipe ou par projet. Les écoles supérieures du domaine social conduisent les étudiants,-tes à être capable de mener une action professionnelle autonome et responsable. Pour cela, elles favorisent l'approche méthodique, la pensée interdisciplinaire et l'aptitude à analyser et à évaluer les situations professionnelles complexes. Elles approfondissent également la culture professionnelle et scientifique nécessaires à la maîtrise de ces situations. Elle favorisent la créativité et le développement personnel par un enseignement spécifique ou en intégrant ces notions à d'autres branches.

- Les programmes de formation s'adaptent de manière continue à l'évolution scientifique, économique, technique, sociale, méthodologique et didactique du champ professionnel.

4. Admission

4.1 Conditions d'admission

Les candidats à la formation dans une école supérieure doivent satisfaire aux conditions cumulatives suivantes

- CFC ou titre jugé équivalent ou supérieur²;
- réussite du test d'aptitude organisé par le prestataire;
- pré-pratique dans le domaine de l'ES de 800 heures;
- produire une déclaration attestant l'absence de procédure judiciaire et/ou de condamnation pour faits incompatibles avec l'exercice de la profession.

Les conditions d'admission sont décrits dans le règlement d'admission de l'école d'une manière transparente.

Est reconnu comme un certificat fédéral de capacité (CFC) dans le domaine correspondant aux études le certificat d'assistant/e socio-éducatif/ve. La personne possédant un CFC dans ce domaine accède à une formation totalisant 3600 heures. Elle est dispensée de la pré-pratique dans le domaine de l'ES.

Candidat(e)s avec une formation purement scolaire doivent faire preuve d'au moins une année de pratique professionnelle à l'intérieur ou à l'extérieur du domaine social.

4.2 Procédure d'admission

La procédure d'admission dans une ES du domaine social doit être formalisée et présentée de manière explicite par chaque prestataire.

Le test d'aptitude vérifie, à l'aide de méthodes appropriées, si le candidat dispose

- des aptitudes requises par la pratique professionnelle dans le domaine;
- de la motivation pour la profession ainsi que pour la formation;
- de l'aptitude à réussir le parcours et les examens de la formation, soit
 - la capacité à l'expression écrite et orale permettant de suivre une formation ES;
 - les capacités personnelles, interpersonnelles et professionnelles pour la communication, la collaboration et la réflexion en adéquation avec les attentes de la formation ES.

A cela s'ajoutent également les attestations de l'institution du pré-stage et la procédure d'admission de l'école.

² Est reconnu comme équivalent la maturité gymnasiale ou la maturité spécialisée Certificat d'ECG (y inclus le diplôme d'une école secondaire supérieure intégrée)

Pour les candidats à une formation avec emploi, on vérifie également que toutes les conditions pour la formation pratique soient remplies (mentor ou PF, accord de l'employeur, etc.).

Chaque ES peut donner une équivalence pour une procédure d'admission réussie effectuée dans une autre ES.

4.3 Situations particulières

Pour s'inscrire à la procédure d'admission à une école supérieure d'EDE, les candidat-e-s de 22 ans révolus ne disposant pas du titre préalable requis peuvent faire reconnaître et valider leurs compétences et qualifications selon une démarche reconnue.

A l'admission ou au cours des études les écoles peuvent prendre en compte des qualifications déjà acquises antérieurement ou dans un autre contexte de formation ou d'expérience.

Dans le cadre d'un accord entre l'OrTra du domaine social et la SPAS des modèles standardisés de reconnaissance peuvent être définis.

4.4 Passerelles

Pour obtenir le titre d'une autre filière ES du domaine social, la personne au bénéfice du titre éducateur-éducatrice social-e ES, maître-esse socio-professionnel-le ES ou éducateur-trice de l'enfance ES doit être en activité professionnelle dans le champ correspondant au titre visé. Elle doit y réaliser une pratique professionnelle accompagnée d'un minimum de 1200 heures, conformément aux directives de la formation pratique de la voie en emploi de 3600 heures. Elle doit également réaliser l'examen de diplôme prévu sous chiffre 5.3 et se soumettre à la procédure de qualification finale de la filière correspondante.

5. Procédure de qualification

5.1 Principes d'évaluation

Tous les domaines de compétence sont évalués selon les critères de réussite fixés par l'école. Les compétences sont évaluées dans des situations professionnelles ou d'école représentatives de l'exercice professionnel. Ces situations peuvent être réelles ou simulées.

Une partie de l'évaluation peut être déléguée aux institutions dans lesquelles se déroule la formation pratique. Dans ce cas, les compétences évaluées par les lieux de la formation pratique sont explicitées.

Les performances et les progrès des étudiants à l'école et dans la pratique sont périodiquement vérifiés.

Quelles que soient les modalités d'appréciation (notes, mentions, etc.) la détermination de chaque résultat obtenu dans une catégorie "acquis – non acquis" doit être explicite.

5.2 Promotion

Les écoles pratiquent au moins une promotion durant les études. L'évaluation de la pratique est incluse dans la promotion et dans l'admission à l'examen de diplôme, respectivement à la qualification finale.

Les écoles rédigent un règlement de promotion et d'examen de diplôme qui règle les points suivants

- le contenu et le déroulement des évaluations;
- les conditions de promotion et d'admission à l'examen de diplôme;
- le déroulement de la promotion et de la procédure de qualification;
- l'examen de diplôme;
- les conséquences de performances non remplies (échec);
- les bases légales et droits de recours.

Les prestataires de la formation peuvent donner des équivalences pour des validations acquises antérieurement se fondant sur les mêmes critères de validation.

5.3 Examen de diplôme

L'examen de diplôme évalue les compétences maîtrisées en situation professionnelle. Il doit particulièrement mettre en évidence les capacités à développer une réflexion approfondie sur la pratique et sur le champ professionnel spécifique.

Il comprend au moins

- un travail de diplôme ou un travail final, axé sur la pratique ou sur un projet;

- une évaluation de la pratique professionnelle;
- un entretien professionnel.

6. Formation pratique

6.1 Accompagnement dans la pratique

La formation pratique des étudiants,-tes ES est assurée par un praticien formateur au bénéfice

- d'une formation dans la filière concernée ou d'un titre jugé équivalent;
- d'une formation de praticien formateur (300 heures minimum de formation globale dans le sens de l'article 45 pt c.2 de l'ordonnance fédérale sur la formation professionnelle) ou d'un titre jugé équivalent.

Il peut être dérogé à cette règle dans des cas particuliers.

6.2 Partenariat avec les institutions

La formation pratique est une partie constitutive et qualificative de la formation dans son ensemble. Elle est harmonisée avec la formation théorique. La formation pratique vise en particulier l'application, le transfert et l'élargissement des compétences acquises à l'école. Dans les champs d'activité de l'institution formatrice, l'étudiant-e acquiert des compétences approfondies supplémentaires.

En partenariat avec les milieux professionnels concernés, les écoles définissent les exigences et les conditions de réalisation de la formation pratique. Une procédure de reconnaissance des lieux de pratique peut être mise en place par les écoles. L'école informe les partenaires sur les concepts généraux de la formation et de la formation pratique en particulier, sur l'organisation, la planification de celle-ci et les critères de validation ainsi que sur les objectifs définis par l'école. Les autres objectifs sont déterminés par le lieu de formation pratique, le praticien formateur ou le mentor et l'étudiant.

Les écoles coordonnent la formation pratique dans la voie de formation avec stage ou dans la formation en emploi. Elles mettent à disposition des lieux de pratique les indications nécessaires à la mise en place de la formation pratique. L'école veille à ce que des conditions minimales d'apprentissage soient garanties dans le(s) lieu(x) de formation pratique. Une ou plusieurs visites dans le lieu de la formation pratique sont organisées par les écoles. Les institutions aménagent des situations qui permettent l'exercice des qualifications et compétences développées dans le présent plan d'études cadre.

Les conditions du déroulement de la formation pratique font l'objet d'un contrat ou d'une convention de formation liant l'école, l'institution et l'étudiant-e. Cette convention règle

- la référence au concept de la formation pratique ;
- les conditions formelles du suivi (entretiens formateurs, temps pour la supervision et la réalisation des travaux personnels, etc.) ;
- les aspects sur lesquels porte l'évaluation de la pratique professionnelle ;
- les modalités du rapport d'évaluation de la pratique et les indications pour la formulation par le praticien formateur d'un préavis de validation ;

- les modalités de contacts et de collaboration entre l'école et le lieu de la formation pratique.

Si les conditions minimales d'apprentissage ne sont pas remplies sur le lieu de formation pratique, l'école peut retirer sa collaboration et, de fait, interrompre la formation pratique de l'étudiant,-e dans l'institution en question.

7. Domaines de formation et dotation horaire

7.1 Répartition des heures de formation

Les heures de formation se répartissent selon les tableaux ci-dessous dans les formes d'apprentissage et les domaines principaux présentés. Elles doivent impérativement totaliser 5400 heures pour la voie sans CFC du domaine et 3600 heures avec CFC du domaine correspondant. Tous les autres chiffres sont donnés à titre indicatif. Chaque école présente un plan d'études qui précise la répartition des heures de formation dans les différentes formes et les différents domaines.

Tableau 1
Répartition des heures et formes d'apprentissage

| | Plein temps sans CFC ASE | En emploi sans CFC ASE | Plein temps avec CFC ASE | En emploi avec CFC ASE |
|--|---------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|
| Heures de contact | 1800 | 1800 | 1200 | 1200 |
| Travail personnel | 1200 | 900 | 900 | 600 |
| Pratique accompagnée (training et transfert) | 1800 | 1020 | 900 | 600 |
| Pratique professionnelle en référence à l' art.4, al. 3 de l'OES | - | 1080 | - | 720 |
| Travail de diplôme et examen professionnel | 600 | 600 | 600 | 600 |
| Total | 5400 | 5400 | 3600 | 3600 |

La pratique professionnelle accompagnée correspond à la définition décrite sous le chapitre 6. Il s'agit d'une pratique structurée et organisée en vue du développement des compétences, d'intégration et de transfert, soumise à évaluation.

Tableau 2

Répartition des heures de contact dans les domaines principaux d'enseignement

| | | Sans CFC ASE | | Avec CFC ASE | |
|--|-----------------------------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|
| Enseignement | Processus de travail | Indicatif | Fourchette | Indicatif | Fourchette |
| Gestion du quotidien et accompagnement | 1 et 2 | 450 | 400-500 | 250 | 200-300 |
| | | | | | |
| Intégration sociale et mise en valeur des ressources | 3 et 4 | 350 | 300-400 | 250 | 200-300 |
| | | | | | |

| | | | | | |
|--|--------|-----|---------|-----|---------|
| Collaboration en équipe et avec les bénéficiaires | 5 et 6 | 250 | 200-300 | 200 | 150-250 |
| | | | | | |
| Agir professionnel dans le contexte juridique, politique et social | 7 | 150 | 120-180 | 100 | 80-120 |
| | | | | | |
| Réflexivité personnelle et professionnelle | 8 | 150 | 120-180 | 100 | 80-120 |
| | | | | | |
| Connaissances de base dans le champ de l'éducation sociale et des sciences sociales pour le développement des compétences professionnelles | tous | 300 | 250-350 | 200 | 150-250 |
| | | | | | |
| Accompagnement du processus de formation, méthodologie de l'apprentissage | tous | 150 | 100-200 | 100 | 80-120 |
| | | | | | |

7.2 Contenus thématiques généraux

Les écoles fixent dans leurs plans d'études respectifs et dans les règlements des études la manière dont elles traitent dans leur offre de formation les sujets suivants:

- l'égalité entre hommes et femmes,
- la gestion durable des ressources,
- les compétences interculturelles,
- la sécurité sur le lieu de travail,
- la protection de l'environnement,
- la protection de la santé.

Les questions de genre ainsi que les compétences interculturelles sont des parties constitutives du référentiel compétences du métier d'éducatrice sociale et d'éducateur social dipl. ES. A ce titre, ces matières sont parties constitutives du programme de formation.

8. Titre

La formation conduit à l'obtention du titre:

En français :
éducatrice sociale diplômée ES / éducateur social diplômé ES

En allemand :
dipl. Sozialpädagogin HF / dipl. Sozialpädagoge HF

En italien:
educatrice sociale dipl. SSS / educatore sociale dipl. SSS

En anglais (traduction recommandée):
College of Higher vocational education and training Diploma in Social Education.

9. Perspectives professionnelles

L'éducateur social/l'éducatrice sociale dipl. ES dispose dans la pratique des possibilités habituelles de perfectionnement professionnel :

- Approfondissement et spécialisation professionnelles
- Prise en charge de fonctions de cadre
- Prise en charge de fonctions de formation

La formation professionnelle continue s'effectue au travers de cours de formation continue, de voie de formation menant à des certificats, des études post-diplôme, etc.

Le diplôme ES permet l'accession aux formations post-grade du domaine ES. Les Hautes Ecoles Spécialisées décident des conditions d'accessibilité des diplômés ES à leurs cursus de formation.

La reconnaissance internationale des diplômes ES n'est pour l'instant pas encore réglée.

Le plan d'études cadre entre en vigueur avec l'approbation de l'OFFT.

Etabli par l'Organisation faîtière suisse du monde du travail du domaine social et la Plate-forme suisse des formations dans le domaine social.

Berne, le 21 décembre 2007

OrTra S
Organisation faîtière suisse
du monde du travail du domaine social
La présidente

SPAS
Plate-forme suisse des formations
dans le domaine social
Le président

Ulla Grob-Menges

Eusebius Spescha

Le PEC est approuvé

Berne, le

Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
La Directrice

Dr. Ursula Renold

Auteurs :
Eusebius Spescha, hsl Luzern
Bernhard Heusser, HFS Zizers
Stefan Osbahr, agogis Zürich
Thomas Roth, BFF Bern
Joachim Grebert, HF Epalinges

Langue de rédaction: allemand

Traductions
en français Sonia Zwimpfer, Fribourg
 Jean-Claude Hucher, Lausanne
en italien Birgit Dietrich, Wohlen